

Montreuil, le 23 DEC 2011

112699

Madame la Secrétaire générale,

Vous avez appelé mon attention sur la situation des agents des douanes affectés dans les deux centres de services partagés (CSP) de la DGDDI.

Vous considérez que ces agents, eu égard à la spécificité et à la technicité de leurs fonctions, ne bénéficient pas d'une reconnaissance indemnitaire appropriée, et vous souhaitez en conséquence que leur soit attribué un complément d'ACF.

Comme vous le soulignez à juste titre, la qualité du travail accompli par les agents des CSP a effectivement contribué à ce que la DGDDI négocie dans de bonnes conditions les importants changements intervenus, avec CHORUS, dans la gestion de la dépense douanière.

Et je mets à profit la réponse que j'apporte à votre correspondance pour, par votre intermédiaire, leur témoigner ma gratitude et les remercier chaleureusement pour les facultés d'adaptation, pour l'implication et l'engagement démontrés lors de ce premier exercice de gestion sous CHORUS.

Pour autant, je ne crois pas opportun d'accéder à votre demande d'attribution d'un régime indemnitaire spécifique aux agents en poste dans les CSP.

En effet, l'expérience a montré, au cours des dernières années, qu'un même effort d'adaptation méthodologique, qu'un même investissement personnel étaient requis de l'ensemble des personnels relevant de la branche OP/CO – AG, les nouveaux métiers de chacun d'eux, du dédouanement, de l'action économique ou de la gestion financière, par exemple, mettant en lumière une même exigence, en termes d'expertise ou de technicité.

Madame Michèle BOUTONNET
Secrétaire générale USD - FO
46, rue des Petites Ecuries
75010 PARIS

A cet égard, la décision d'aligner les régimes indemnitaires des agents de la branche OP/CO – AG se voulait, notamment, et demeure aujourd'hui la traduction concrète de ce niveau d'exigence, élevé et partagé, que je ne souhaite pas remettre en cause.

Je vous prie de croire, Madame la Secrétaire générale, à l'assurance de mes salutations distinguées.

L'alignement indemnitaire est un acquis y compris en terme de possibilité de mobilités qui il serait dommageable de remettre en cause.



Jérôme FOURNEL